



Date pour acompte sur salaire

Par **emaloupette**, le **25/05/2009** à **12:52**

Bonjour,
Je travaille dans une société (convention collective : commerce de gros) depuis le 26 mais 2008 en cdi, il a été convenu (oralement) avec mon employeur qu'il me verserait un acompte sur salaire tous les 25 de chaque mois (car tous mes prélèvements arrivent à échéance en début de mois). Aujourd'hui le 25 mai, je lui ai demandé mon acompte comme habituellement et il m'a dit non, et qu'il me l'a donnerai le 29. Sachant que nos salaires sont versés entre le 5 et le 10 de chaque mois. A t il le droit de me verser cet acompte si tard? Y a t il un délai pour le versement d'acompte sur salaire?
Merci cordialement

Par **Visiteur**, le **26/05/2009** à **16:15**

bonsoir,
[citation]Y a t il un délai pour le versement d'acompte sur salaire? [/citation]
pas à ma connaissance..
la loi prévoit que les intéressés ont, sur simple demande, droit à un acompte correspondant, pour une quinzaine, à la moitié de la rémunération mensuelle.